



## Demande de retraite effectuée avec un retard de 11 ans

Par **papy52**, le **12/04/2008** à **13:10**

Je suis née en 1936; j'ai demandé ma retraite à la Mutualité Sociale Agricole en demande anticipée à 60 ans (minorée de 25%, car je ne totalise que 140 trimestres représentant 200 euros).

A mes 65 ans le relais s'est effectué sur la CRAM Nord Est (régime général de retraite avec bonification 3 enfants). J'ai dû recevoir un imprimé à renvoyer mais j'ai oublié de le faire (problèmes familiaux et de santé).

J'ai fait une requête en novembre 2007. Le premier versement a eu lieu en décembre 2007 (165.00 euros).

J'ai contesté la date de versement auprès du président de la commission de recours amiable de la CRAM (dans les 2 mois de délais) car j'aurais dû percevoir cette pension depuis août 1996.

La réponse de la caisse est négative puisque l'article R.351-37 précise que chaque assuré indique la date à laquelle il désire entrer en jouissance de sa pension. Et puisque les règles d'attribution d'une pension sont fixées par des textes législatifs et réglementaires, la commission de recours amiable n'a pas compétence pour y déroger.

Que puis-je faire compte tenu que la situation n'est pas en ma faveur et vers qui je pourrais tenter un recours gracieux?

Merci d'avance si vous avez une solution.